

Dumbéa, le - 4 AOUT 2016

BP 2517  
98846 NOUMÉA CEDEX  
Tél : (687) 46 70 00  
Fax : (687) 46 70 01  
www.secal.nc

DENV - Direction de l'ENVironnement  
6 route des artifices  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

A l'attention de

N/réf. 2016.97815  
Opération n° 2100-ZAC DE DUMBEA SUR MER  
Objet : accusé de réception arrêté n° 1463-2016/ARR/DENV

Opération suivie par - Tél. 46 70 30

### BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	QUANTITE	OBSERVATIONS
Veuillez trouver ci-joint :		
▪ Accusé de réception de l'arrêté n°1463-2016/ARR/DENV du 11/07/2016	1 ex.	En retour signé
concernant l'opération citée ci-dessus.		

PROVINCE SUD ARRIVÉ LE : 09 AOUT 2016

direction de l'environnement N° 50903

Dir.	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE	CE

AFFECTÉ

COPIE

OBSERVATIONS

sol 19/08 → BICPE  
12/08  
PL

#### SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Siège social : 40, rue Félix Trombe  
Koutio - 98835 DUMBÉA  
S.A.E.M. au capital de 565 000 000 CFP  
RCS 71 B 035204  
Ridet 035 204/001  
contact@secal.nc

Agence Nord : BP 1  
98825 POUEMBOUT  
Tél : (687) 47 73 80  
Fax : (687) 47 73 89  
pouembout@secal.nc

réf doc : 97815

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél :

Mail :

-----

Affaire suivie par :

Bureau des Installations Classées pour la Protection  
de l'Environnement

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,

en qualité de Directeur de projet,

accuse réception de l'arrêté n° 1463-2016/ARR/DENV, daté du 11 JUL. 2016, modifiant l'arrêté n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa.

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A Dumbéa, le 22 août 2016